



# La Feuille de Chêne



**Fermeture exceptionnelle de la mairie les 16 et 23 août 2019**

**Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque restera ouverte uniquement les mardis de 16h30 à 18h30**

## Conseil municipal du 25 juin 2019

Ont été votées à l'unanimité les délibérations suivantes :

- Les chaises et les tables de la salle du conseil ont été remplacées par du mobilier neuf. Le conseil a validé la vente de l'ancien mobilier pour 500 €.
- La commune peut être amenée à faire appel à des intervenants spécialisés, professionnels du spectacle vivant. Le GUSO est un service – guichet internet - qui permet d'employer le temps d'une intervention des intermittents du spectacle. Madame le Maire est ainsi autorisée à faire appel à des intermittents du spectacle via ce service si l'occasion se présente.
- C'est au Conseil Municipal d'attribuer les n°, nom de rue et adresse aux propriétés. Il s'agissait d'attribuer une adresse à la maison construite sur la parcelle AC 116. Cette construction étant dans le prolongement de la rue du cheval rouge, il a été décidé de lui attribuer l'adresse : 21 rue du cheval rouge.
- La compétence scolaire-bâtiments a été transférée à la Communauté de Communes. Les prêts restants dus sur ces bâtiments doivent également être transférés dans le cadre d'une convention. Un seul prêt qui concerne la création de la cantine reste en cours. Son montant au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élevait à 41 957.44€ et la durée restante à 5 ans. Madame le Maire a été ainsi autorisée à signer cette convention.
- La commune avait souhaité mettre en place les mercredis récréatifs suite à l'arrêt des NAP. Malheureusement, le nombre de familles intéressées, trop faible, n'a pas permis de le faire. A la rentrée 2018, les parents qui le souhaitaient, ont pu faire profiter leurs enfants des mercredis récréatifs organisés par la Commune d'Eulmont et le SIS du Grand Couronné mais en subissant une majoration des tarifs de 10%. Cette année, pour la rentrée 2019, Mme le Maire ayant été autorisée à signer une convention de partenariat avec la Commune d'Eulmont et le SIS du Grand Couronné, l'inscription des enfants de Bouxières s'en trouve facilitée et les familles n'ont plus à subir cette majoration.  
Les informations ont été données en temps utile à l'école et au périscolaire pour les inscriptions.

### Ouverture de la mairie

Mardi et Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Jeudi de 8h à 12 h et de 14h à 16h30

Vendredi de 9h à 12h

### Ouverture de l'Agence Postale

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 11h30

Vendredi après-midi de 16h30 à 18h30

Samedi de 9h à 12h

### Ouverture de la bibliothèque

Mardi et vendredi de 16h30 à 18h30



- Grâce à la labellisation TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) de la Communauté de Communes, les travaux d'éclairage public de Moulins sont subventionnés par la vente des Certificats d'Energie. Dans le cadre de ce programme, terminé au 31/12/2018, la Communauté de Communes a pu négocier la vente de ces C.E. a un tarif plus intéressant que le montant de la subvention correspondant à la couverture de nos dépenses subventionnables. En conséquence, la commune va recevoir un montant plus important que les dépenses effectuées, la plus-value doit donc être reversée à la Communauté de Communes. Cette somme sera réinjectée par la suite dans de futurs projets d'énergies renouvelables ou d'économies d'énergies. Le Conseil Municipal a accepté le reversement de cette plus-value, d'un montant de 6 433.85€, au profit de la Communauté de Communes.

**Le CR détaillé du conseil est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.**

## **Tous responsables pour préserver la ressource en eau des sources de Moulins !**

En 2009 le classement Grenelle des sources de Moulins nous alertait sur les risques de ne plus pouvoir distribuer une eau conforme aux normes de potabilité au regard des différentes molécules retrouvées lors des analyses de l'eau. En considération de la situation géologique, les sources de Moulins présentent une excellente qualité bactériologique, mais elles restent particulièrement vulnérables (plateau calcaire qui n'empêche pas l'infiltration des intrants).

Un plan d'action pour la préservation durable des sources a été mis en place par le Syndicat mixte deseaux de Seille et Moselle en lien avec la profession agricole.

Un arrêté préfectoral de 2017 a sacralisé le reboisement et la remise en herbe de 50 ha sur la zone rapprochée du captage, tout en précisant bien qu'en 2020 si les analyses ne sont pas conformes, il faudra passer à des règles plus strictes et obligatoires.

Or, nous constatons que si plusieurs agriculteurs font évoluer progressivement leurs pratiques afin de diminuer l'usage de fertilisants azotés et de produits phytosanitaires, des véhicules motorisés circulent sur le plateau hors des chemins et génèrent ainsi des dégâts conséquents sur plusieurs parcelles qui sont exploitées en "herbe" causant ainsi des pertes d'exploitation aux agriculteurs concernés.

Nous invitons tout un chacun à prendre conscience de la richesse que représente l'eau des sources de Moulins.

**Puisque cela s'avère nécessaire, nous rappelons expressément que nous avons tous le devoir de respecter les espaces naturels et agricoles et qu'il est interdit de circuler hors des chemins prévus à cet effet, notamment sur le plateau de Bouxières aux Chênes.**

## **Limitation de l'usage de l'eau**

L'arrêté du 12 juillet 2019 de la Préfecture de Meurthe et Moselle, portant sur la limitation provisoire et exceptionnelle de l'usage de l'eau sur notre territoire est disponible sur le site internet de la commune « vie municipale \_ Arrêtés préfectoraux et municipaux » et sur le tableau d'affichage de la mairie.

L'arrosage des massifs de fleurs, pelouses et jardins potagers est interdit de 10h à 18h et ce jusqu'au 30 août 2019.

Pour les autres limitations et interdictions, se reporter à l'arrêté.

## **PLUi**

Le bilan de la concertation est consultable en mairie, aux heures d'ouverture. Attention, il ne s'agit pas de des plans reprenant le classement des zones. Ce document se veut la synthèse des échanges et communications qui ont été menés au cours de ces derniers mois, avec et auprès des habitants, des associations locales et de toutes les personnes concernées par le projet.



### **Action sociale**

Le premier mercredi de chaque mois de 10h à 12h ou sur rendez-vous.

Téléphone : 03 83 31 10 94

## **Animation Tri**

Le samedi 6 juillet 2019, Julie MICHEL, ambassadrice du tri de notre Communauté de Communes, a répondu aux nombreuses questions posées par la quinzaine de Bouxiérois présents au Point d'Apport Volontaire de la rue des Eglantiers de 9h à 11h.

A cette occasion, Julie MICHEL a rappelé que les erreurs de tri et surtout les incivilités : nourriture, pain, couches, sacs plastiques etc... déposées dans les PAV coûtent et coûteront de plus en plus à l'ensemble de la collectivité.

En effet, ces bacs sont refusés par le centre de tri et doivent être réacheminés au centre d'incinération d'où des charges supplémentaires qui seront fatalement répercutées sur la redevance.

A noter que les barquettes en plastique dur ne sont actuellement pas recyclées et doivent donc être déposées dans les poubelles ménagères ; toutefois les pots de yaourts, de crème et de fromages blancs le seront en 2020, l'information sera donnée en temps utile.

Nous rappelons également que les poubelles et déchets divers ramassés autour des PAV, une fois par semaine par les employés de la communauté de communes, et les autres jours par les employés municipaux, représentent également une charge importante puisque ces poubelles supplémentaires ainsi que les déchets amenés aux centres de tri de la métropole sont facturées à la commune.

## Vide grenier

Le vide-grenier aura lieu dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Chaque année, le vide-grenier pose des problèmes d'organisation pour l'accueil du public, la restauration, le stationnement et la circulation des véhicules.

Ces contraintes n'ont certes jamais empêché la pleine réussite de cette manifestation dont le succès ne se dément pas.

Cela étant, le Comité des fêtes a décidé d'innover cette année en l'installant sur le site du Centre socio-culturel, afin, entre autres, de bénéficier des infrastructures de la salle.

Bien sûr, comme en 2018, il est prévu restauration, buvette et animation toute la journée. « Ouverture des portes » dès 7h du matin.

Pour les détails, voir l'affichette comportant le bulletin d'inscription jointe à la présente Feuille de Chêne (un exemplaire est également disponible sur le site internet de la commune, en « accueil » et « agenda »).

## Marche tranquille

Isabelle ULRICH a emmené à deux reprises sur les chemins de Bouxières, une équipe de seniors à la découverte de la nature (écouter, regarder, sentir, déguster...) pour une marche dite tranquille.

Une troisième séance est prévue deuxième quinzaine de septembre, la date sera fixée ultérieurement et les personnes participantes prévenues en temps et en heure.

Toute personne intéressée par cette animation peut se renseigner en mairie.

## Courriers anonymes

Nous rappelons que la mairie n'apporte aucune réponse à tout courrier de délation anonyme.

## A vos agendas

### Don du sang

**Vendredi 26 juillet 2019** de 16h à 19h30, Centre socio-culturel

### Vide-grenier

**Dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2019** sur le site du Centre socio-culturel ; voir ci-dessus et document joint



### Notre correspondant auprès de l'Est Républicain

Michel Maire 06 81 14 77 60  
michelmaire@orange.fr

## « Apéros citoyens »

**Celui prévu le 29 juin 2019 à Ecuelle** a dû être reporté, une date sera fixée ultérieurement et les habitants prévenus individuellement.

Celui prévu le **21 septembre 2019**, Place du Gué à Bouxières est maintenu jusqu'à nouvel ordre.

## Journée citoyenne

**Samedi 5 octobre 2019**, de 10h à 16h : elle se déroulera en 2 parties : une partie théorique, une partie pratique sur site (il est prévu entre autres de montrer les différentes techniques de bouturages de plantes destinées à éviter la repousse de « mauvaises » herbes notamment au cimetière).

Rappel : cette journée est organisée dans le cadre de la gestion durable des espaces verts publics et privés engagée par la commune avec l'aide de la FREDON Lorraine. Afin que ce moment soit un vrai moment de convivialité, il est prévu pour le déjeuner le partage de plats apportés par chacun. Des informations complémentaires seront distribuées en temps utile (Cf. Feuille de Chêne N° 12 d'avril 2019).

***Bonnes vacances à toutes et à tous et félicitations à toutes celles et ceux qui ont réussi leurs examens.***

